

et lui enlever son téléphone à clavier, au lieu de geler sa pension de retraite.

Mais en réalité, ce qui est important ici, c'est que nous tenons à assurer le meilleur service possible. Et pour ce faire, l'outil tout indiqué est un centre téléphonique important capable de s'occuper d'un grand nombre d'appels excédentaires en provenance de tout le pays, et permettant à ses clients d'être servis directement par un être en chair et en os, dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada. Telle est la raison d'être de ce centre téléphonique.

J'invite le député à se rendre à Bathurst et à juger de par lui-même de la qualité de la langue de ces gens, au lieu de se fier à des racontars anonymes dénonçant la médiocrité linguistique de certains.

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, par souci d'économiser 54 000 \$ par an en primes au bilinguisme pour ce seul centre, le ministre ne serait-il pas prêt à combiner les propositions qui lui sont faites de ce côté-ci aux réponses données de ce côté-là, ce qui aurait pour effet de servir les gens dans la langue de leur choix, et ce de vive voix?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la seule proposition qui me soit jamais parvenue de ce parti à ce sujet est l'élimination pure et simple du bilinguisme au Canada, et ça, jamais nous ne le ferons.

C'est grâce à cela que les Canadiens savent que dans leur pays, ils ont pleinement droit et accès aux services offerts par le gouvernement fédéral, quelle que soit leur langue.

C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le Nouveau-Brunswick, étant la seule province canadienne officiellement bilingue, est l'endroit idéal pour offrir ce genre de service au reste du Canada.

* * *

[Français]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans les documents du Budget, le ministre affirme que sa décision de ramener les cotisations d'assurance-chômage à 3 \$ en janvier 1995, soit l'année prochaine, créera 40 000 emplois sur une période de deux ans.

Si l'affirmation du ministre est exacte, pourquoi ne crée-t-il pas maintenant ces emplois en baissant les cotisations d'assurance-chômage que le gouvernement a lui-même augmentées en janvier?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, on a augmenté les cotisations d'assurance-chômage au mois de janvier, et d'ailleurs le ministre l'a dit lui-même, avec énormément de réticences. On était pris avec un déficit énorme, à peine un mois et demi ou deux mois après avoir pris le pouvoir. On a dit très clairement que l'on trouvait cela aberrant, mais on était pris avec le déficit.

Questions orales

Nous sommes encore pris avec le déficit. Ce ne sera vraiment qu'après avoir pu faire les réformes structurelles dont a parlé le ministre et qui nous apporteront l'argent dont nous avons besoin que l'on pourra baisser les cotisations d'assurance-chômage, mais malheureusement, ce ne sera qu'en janvier prochain.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, le ministre ne reconnaît-il pas qu'il est aberrant qu'il se soit attaqué directement à l'emploi en haussant les cotisations d'assurance-chômage comme il l'a fait en décembre dernier et en prélevant, dans les poches des chômeurs, cet argent dont il dit avoir besoin?

• (1500)

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois à la députée, je trouve que sa question manque singulièrement de clarté. Un jour, les bloquistes nous recommandent de réduire les prestations, puis ils se plaignent des mesures que nous prenons pour le faire. Les voici maintenant qui préconisent le rétablissement des prestations au niveau de l'an dernier, ce qui signifie que nous devons financer les programmes.

Je rappelle à la députée que nous avons dû imposer cette hausse pour assumer le coût des programmes de l'ancien gouvernement. Dans les six semaines qui ont suivi notre arrivée au pouvoir, le temps nous a manqué pour prendre ces dispositions. Le ministre des Finances vient de le faire dans son budget.

Cette mesure a reçu l'appui de toutes les organisations des petites entreprises partout au Canada. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré que cette mesure l'aidera à créer des emplois.

Nous ne pouvons revenir en arrière, puisque ces programmes n'entrent pas en vigueur avant le 1^{er} juillet. Par conséquent, nous devons encore financer les programmes jusqu'au 1^{er} juillet. À cette date, nous allons appliquer les nouvelles mesures, réaliser l'excédent nécessaire, réduire les cotisations, créer des emplois et rendre la députée très heureuse.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, un de mes électeurs qui travaille à la BFC Suffield se plaint du fait que les gestionnaires de la base ont récemment diffusé une note de service dans laquelle ils ordonnent l'embauche d'employés temporaires dans le seul but d'épuiser leur budget d'ici la fin de l'exercice financier.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense. Acceptera-t-il d'étudier cette allégation qui est très grave et de nous dire si le problème se pose dans d'autres bases des Forces armées canadiennes?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député me pose cette question. Cela m'inquiète évidemment. Je ne peux pas croire que ce soit vrai. Je vais m'informer et lui faire rapport plus tard.